

TRAVAILLER AVEC DES PRODUITS CHIMIQUES



Août 2014

LES PRODUITS CHIMIQUES SONT OMNIPRÉSENTS DANS NOTRE VIE...

→ à la maison : produits ménagers, lessive, peinture...

→ au travail, quelle que soit votre fonction : graisses, produits désinfectants, désherbants... des émissions de produits peuvent également être générés par une activité (poussière de bois, vapeurs, gaz...)



CERTAINS SONT DANGEREUX!

Employés sans précaution, ils peuvent entraîner :

- ✓ des **accidents** (dégagements de gaz toxique, projection de produits corrosifs, incendie...),
- ✓ des **troubles** (irritations, maux de tête...) voire des **maladies** (du sang, des poumons, de la peau...),
- ✓ des **dégâts** matériels (incendie, explosion, corrosion des matériaux...),
- ✓ des **pollutions** (rejet de matières dangereuses dans l'eau, l'air ou le sol).



TROIS VOIES D'EXPOSITION

Au travail, vous pouvez être en contact avec un produit chimique :

- Soit **en le respirant** : inhaler des fumées, des poussières, des vapeurs....
- Soit **en le touchant** : se contaminer avec un chiffon imbibé de solvant...
- Soit **en l'avalant** : porter à la bouche des mains souillées...

Ces trois voies d'exposition peuvent être simultanées. Par exemple un aérosol peut à la fois pénétrer par les voies respiratoires, se déposer sur la peau et contaminer la bouche.

LES DOMMAGES SUR LA SANTÉ

Ils peuvent être **immédiats** (ex : brûlure chimique, intoxication...) ou apparaître de manière **différée**, de quelques jours à plusieurs dizaines d'années après l'exposition (ex : cancer...).

Certains effets sont **réversibles** (ex : irritation...) mais d'autres sont **irréversibles** (ex : brûlure grave...).

COMMENT LES ÉVITER ?



→ agir sur le danger

Si possible, supprimer le produit chimique dangereux. Sinon le remplacer par un produit qui ne l'est pas ou qui l'est moins.



→ agir sur la situation de travail

Mettre en place des mesures organisationnelles et des mesures techniques (ventilation, équipement de protection individuelle, etc...) pour limiter l'exposition du salarié.



→ agir sur l'agent

Informier et former les agents sur : les risques et les mesures de prévention, les consignes d'utilisation des protections collectives et individuelles, les règles d'hygiène, les conduites à tenir en cas d'accident...

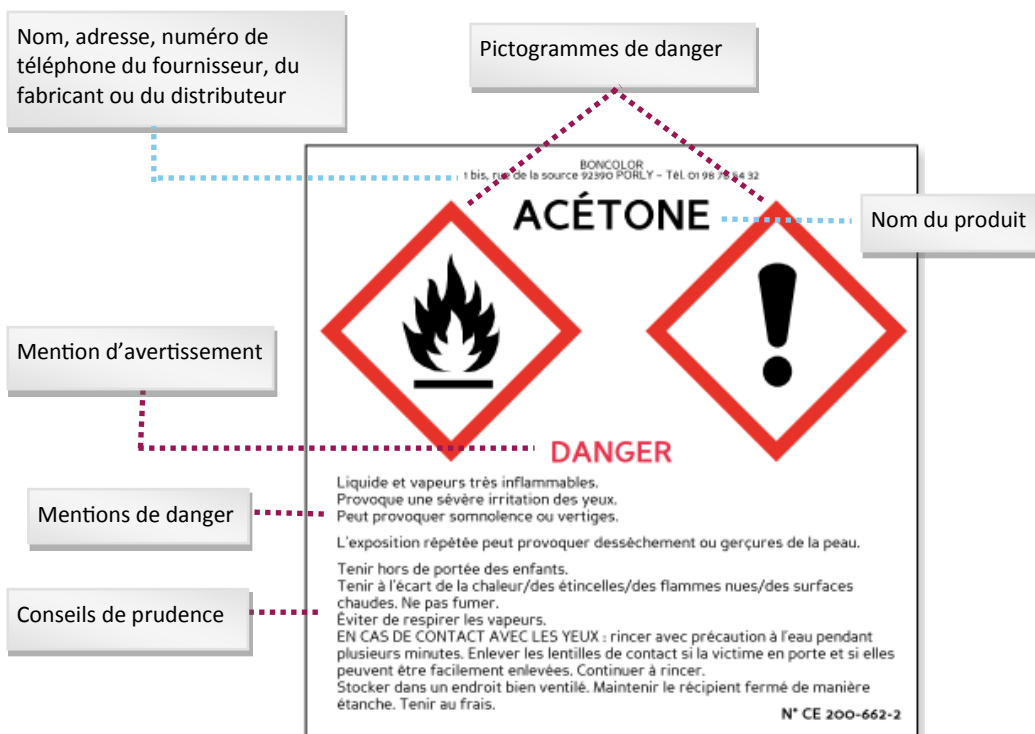
COMMENT IDENTIFIER RAPIDEMENT LES RISQUES ?

Il existe plusieurs sources d'information pour repérer les risques des produits chimiques

Les étiquettes de danger

Les étiquettes regroupent de façon simple, les éléments principaux pour bien connaître et utiliser un produit dangereux : dangers pour la santé, les précautions à prendre lors de l'utilisation, consignes de stockage et la conduite à tenir en cas d'accident.

Elles sont obligatoires pour les produits chimiques dangereux et doivent figurer sur le récipient d'origine et sur les contenants successifs en cas de transvasement et de reconditionnement.



Les Fiches de Données de Sécurité (FDS)

Pour la signification des pictogrammes, consultez la brochure n°5

Les fiches de données de sécurité sont des documents élaborés et remis gratuitement par les fournisseurs de produits chimiques. Elles contiennent les renseignements nécessaires pour utiliser les produits en toute sécurité et complètent les informations simplifiées de l'étiquette.

Ces documents doivent être accessibles aux agents et tenus à disposition du médecin de prévention.

Chaque FDS est composé de 16 rubriques :

1. Identification du produit chimique
2. Information sur les composants
3. Identification des dangers
4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence
5. Mesures de lutte contre l'incendie
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation
8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle (EPI)
9. Propriété physico-chimiques
10. Stabilité du produit et réactivité
11. Informations toxicologiques
12. Informations écotoxicologiques
13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets
14. Informations relatives au transport
15. Informations réglementaires
16. Autres informations

